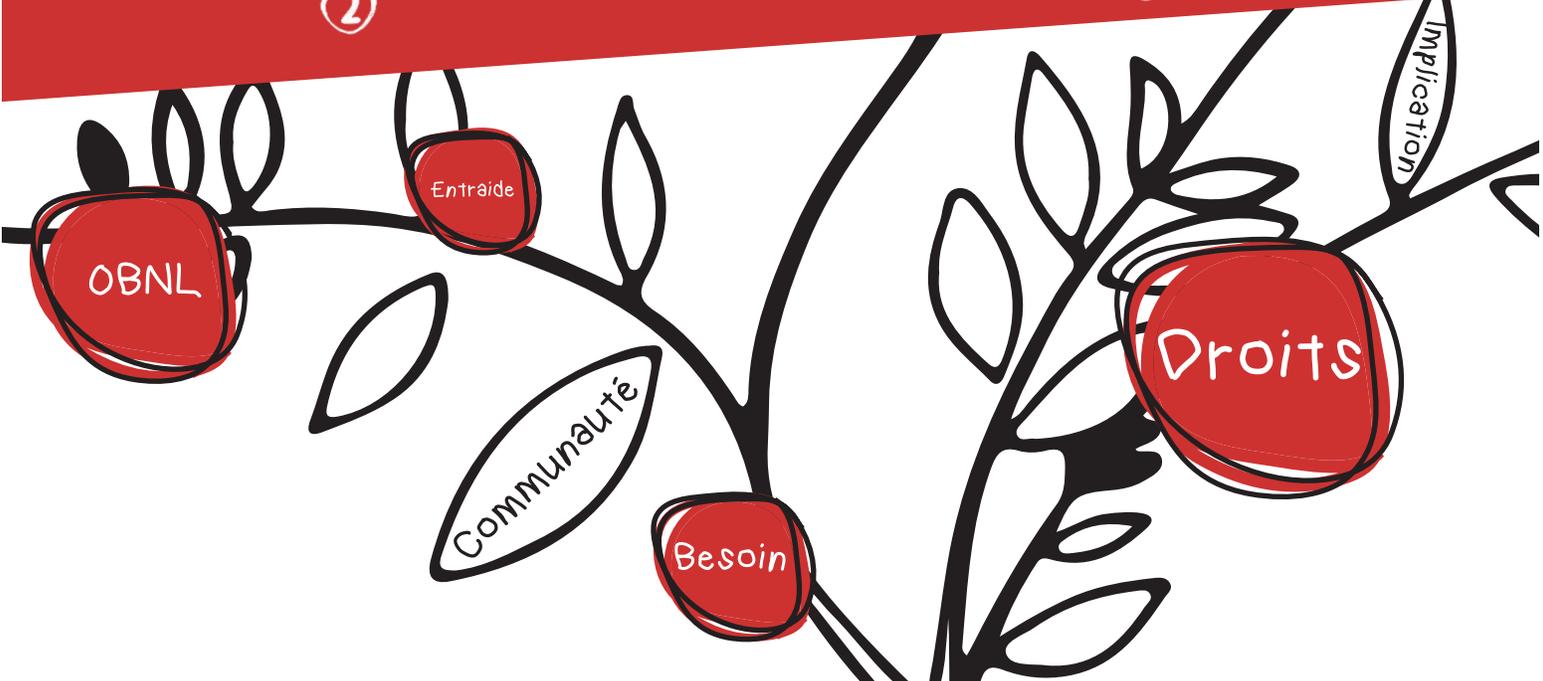


OUTIL D'AUTOÉVALUATION

ACA

Par la Table des
regroupements du
Saguenay-
Lac-Saint-Jean



SOMMAIRE

CONTEXTE	3
Les critères de la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome	4
QUESTIONNAIRE	5
1 ^{er} critère - Être un organisme à but non lucratif	5
2 ^e critère - Être enraciné dans la communauté	6
3 ^e critère - Entretenir une vie associative et démocratique	7
4 ^e critère - Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations	10
5 ^e critère - Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté	11
6 ^e critère - Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale	12
7 ^e critère - Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches axées sur la globalité des problématiques abordées	13
8 ^e critère - Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public	14



CONTEXTE

Les membres de la Table des regroupements du Saguenay–Lac-Saint-Jean vous présentent un outil d'autoévaluation sur les critères de l'action communautaire autonome (ACA). Ils ont voulu offrir à leurs membres un outil accessible, permettant aux organismes communautaires de bien comprendre l'ensemble des critères de l'ACA. Cet outil permet une réflexion sur le fonctionnement actuel des organismes, en remettant en question les pratiques ainsi qu'en identifiant les processus utilisés. Enfin, déterminer, dans une perspective d'avenir, les orientations et les valeurs qui pourraient être remplacées, renforcées, développées ou maintenues.

Nous faisons face à une augmentation des demandes d'aide ainsi qu'à un manque criant de ressources et de financement. Cette réalité positionne l'ensemble des groupes de la région dans des situations précaires, fragilisées par l'instabilité et les changements dont l'avenir est devenu incertain.

Ce processus est prioritaire considérant tous les changements sociopolitiques effectués au cours des dernières années, y compris le contexte d'austérité actuel. De plus, afin de préserver et de renforcer notre mouvement, il est devenu indispensable de réaffirmer nos valeurs, notre rôle historique au sein de notre société, notre autonomie ainsi que notre identité pour laquelle nous accomplissons nos missions.

Ce questionnaire accompagne le court vidéo d'animation que vous trouverez à liencs.fr/ACA-SLSJ.

Cette démarche est volontaire et les résultats vous appartiennent; celle-ci demande des précisions sur l'organisme en regard des critères d'action communautaire autonome¹, tels que définis dans les documents² sources.

En le remplissant, l'organisme se donne un temps de réflexion. Nous vous suggérons fortement de le remplir avec votre conseil d'administration.

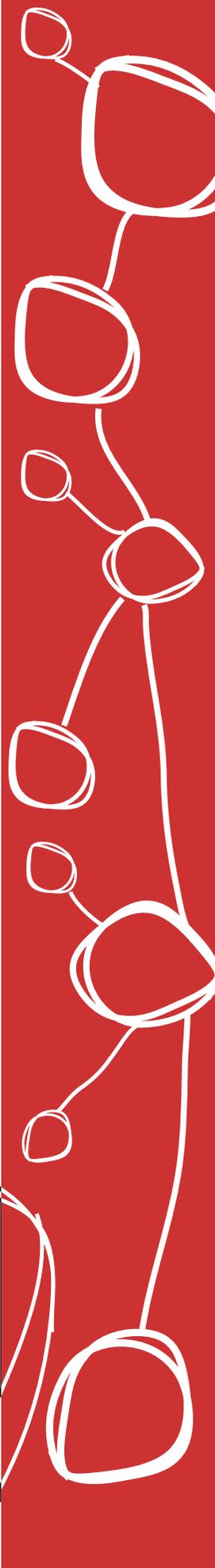
Bonne réflexion!

N.B. Cet outil a été bâti à partir de ceux déjà existants dans le milieu (voir note 2).

¹ Québec, Secrétariat à l'action communautaire autonome, & Drouin-Busque, G. (2001). L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Québec: Secrétariat à l'action communautaire autonome [En ligne] www.mess.gouv.qc.ca/francais/saca/action/politique/publications/politique.pdf.

² Formulaire d'autoévaluation – ROCGÎM (2015), Grille d'autoévaluation; critères d'action communautaire autonome – TROC-02 (2015) et Outil d'évaluation du membership – TNCDC (2010).

Pssit!
Cet outil est une
démarche
volontaire
et les résultats vous
appartiennent.



Les critères de la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome

Critères d'action communautaire

1

Être un organisme à but non lucratif :

Dûment enregistré à la loi sur les compagnies, partie 3

Être enraciné dans la communauté :

Signifie pour l'organisme d'inviter les membres de la collectivité à s'associer à son développement, organiser des groupes de travail composé de personnes intéressées à la mission de l'organisme, à participer à des comités, des tables de concertation, etc. L'organisme travaille en concertation avec d'autres ressources du milieu (communautaires ou institutionnelles) par des collaborations librement consenties.

2

3

Avoir une vie associative et démocratique :

L'organisme doit favoriser la participation des membres, de la collectivité à sa vie associative (dispositifs de consultation pour les

bénévoles et les participantes et participants). Le conseil d'administration est élu démocratiquement (aucun siège réservé³), les membres de l'organisme sont tous issus de la communauté.

Être autonome de mission, de pratiques, d'approches et d'orientations :

Les politiques, approches et pratiques de l'organisme résultent de la volonté des membres (communauté) et sont indépendantes des politiques de l'État et des programmes du réseau public.

4

Les décisions sont prises de façon démocratique avec les membres de l'organisme. Ce qui signifie que les services et les activités de l'organisme ne sont pas en lien avec les orientations ministérielles (IAB, atteinte des cibles, etc.).

Critères d'action communautaire autonome

Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté :

La mission et les mandats de l'organisme ne relèvent pas, ne lui sont pas dictés ou imposés par une loi spéciale, un règlement, un objectif d'un programme gouvernemental ou d'une instance gouvernementale (CSSS, commissions scolaires...) quelconque.

5

Avoir une mission qui favorise la transformation sociale :

La mission de l'organisme ne se limite pas à la livraison de services. Elle est également axée sur des pratiques d'entraide, de prévention, des activités d'information, d'éducation populaire (ateliers, discussions, formations), de défense des droits. Ces activités favorisent la capacité individuelle et collective à se prendre en charge.

6

Avoir des pratiques citoyennes et une approche globale :

L'approche de l'organisme doit comporter une dimension collective. L'organisme mobilise les personnes visées autour d'enjeux collectifs (actions collectives, mobilisation, etc.). L'organisme a un fonctionnement

7

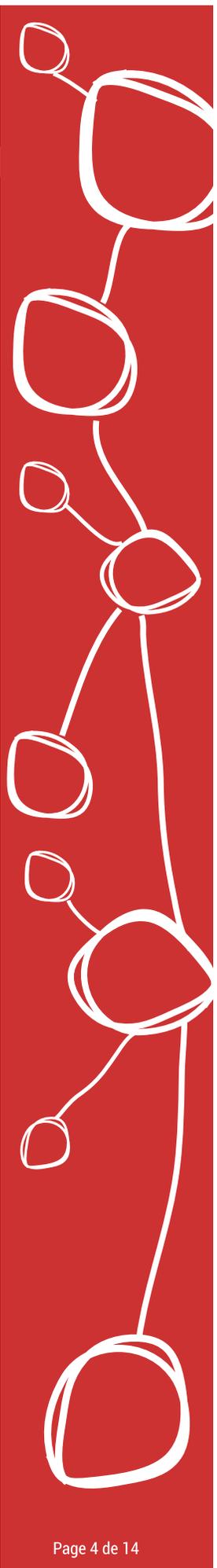
démocratique (groupe de travail issu de gens du milieu). L'organisme met en pratique une approche globale d'intervention qui tient compte du contexte économique, politique, social, culturel et environnemental, pour répondre aux besoins exprimés par les membres.

Avoir un conseil d'administration indépendant du réseau public³ :

La composition du conseil d'administration doit être indépendante du réseau public et des bailleurs de fonds. Il n'y a pas de poste réservé pour des institutions gouvernementales ou des bailleurs de fonds au sein du CA. Les personnes élues au CA sont des membres de la communauté et siègent au CA à titre individuel, bénévole et indépendant.

8

³ Dans tous les documents en Santé et services sociaux, l'ordre de critères est modifié à partir du 6^e. Le critère 8 se retrouve plutôt en 6 et les deux suivants sont décalés en 7 et 8 pour un « tendre vers ».



QUESTIONNAIRE

1^{er} critère - Être un organisme à but non lucratif

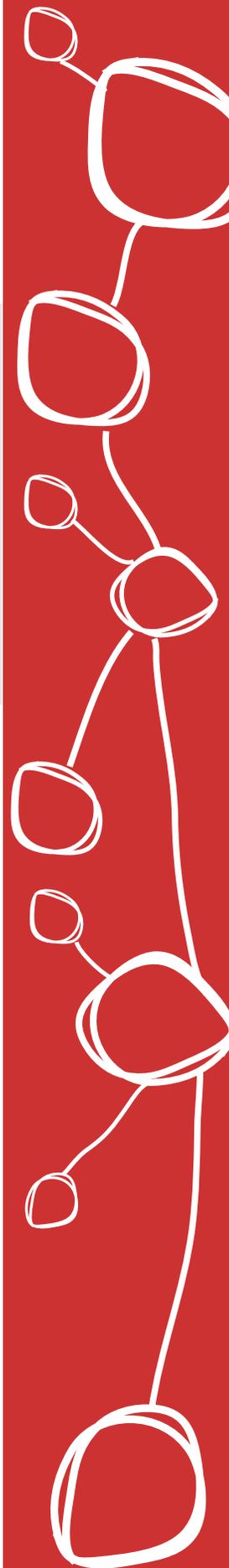
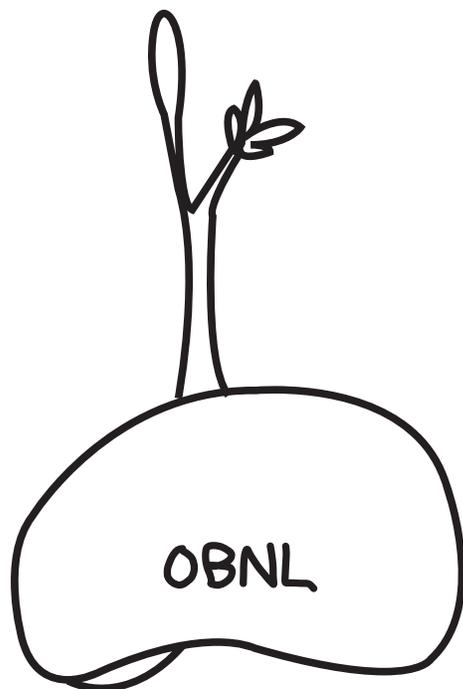
1 des 3 manifestations est nécessaire

Être constitué en personne morale à but non lucratif au Québec, en vertu de la Loi des compagnies du Québec, partie III, et réaliser la majorité de ses activités au Québec.

oui **Non**

Être constitué en personne morale à but non lucratif au fédéral et avoir son siège social au Québec en y réalisant la majorité de ses activités.

Être constitué en personne morale à but non lucratif, avoir une mission internationale et avoir son siège social au Québec, y tenir les réunions de son C.A. et son assemblée générale annuelle.



2^e critère - Être enraciné dans la communauté

Sur le territoire visé par votre mission, comment identifiez-vous les besoins de votre milieu?
Quelle est la nature des contributions de la communauté au sein de votre organisme?

Manifestations fondamentales

L'organisme invite les membres de la collectivité visée par sa mission et ses activités à s'associer à son développement en participant à des comités et groupes de travail démontrant leur implication.

oui Non À travailler

Votre conseil d'administration est composé de citoyens et citoyennes provenant de la communauté visée par la mission de l'organisme.

Votre organisme travaille en concertation et exerce des collaborations librement consenties avec les ressources communautaires et institutionnelles.

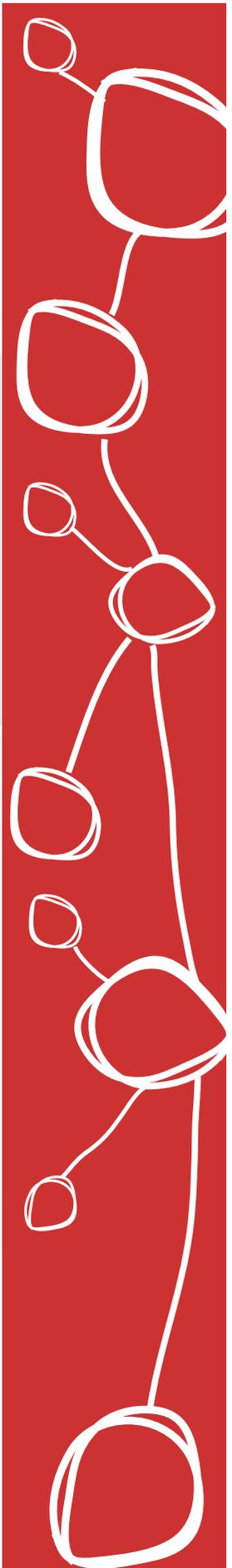
Manifestations d'enrichissement

Lorsqu'il évalue que sa mission ou ses activités s'y prêtent, l'organisme travaille en concertation avec différents intervenants issus d'instances gouvernementales, paragouvernementales ou privées. Ex. : CSSS, CRÉ, municipalités, chambres de commerce, entreprises, etc.

Les gens de la communauté manifestent leur intérêt à l'égard de l'organisme par diverses formes d'engagement bénévole et de soutien.

L'organisme fait des efforts pour recruter des bénévoles et pour les soutenir (formation, encadrement).

L'organisme, lorsqu'il évalue que sa mission ou ses activités s'y prêtent, manifeste sa présence en offrant ses services et son expertise lorsque la communauté est touchée par des événements particuliers. Ex. déluge, crise du verglas, incendie majeur, fermeture d'usine, etc.



3^e critère - Entretenir une vie associative et démocratique

Expliquez comment vos membres s'impliquent dans votre organisme.

Énumérez les moyens de communication que vous utilisez pour informer et joindre vos membres.

Quels sont ceux qui vous permettent de consulter vos membres afin qu'ils puissent s'exprimer sur les services et activités offerts au sein de votre organisme?

vie associative

oui Non À travailler

Manifestations fondamentales

L'organisme recherche activement l'engagement de ses membres ou des personnes qui bénéficient de ses services ou de son intervention, par exemple, par la participation aux comités, aux prises de décisions, etc.

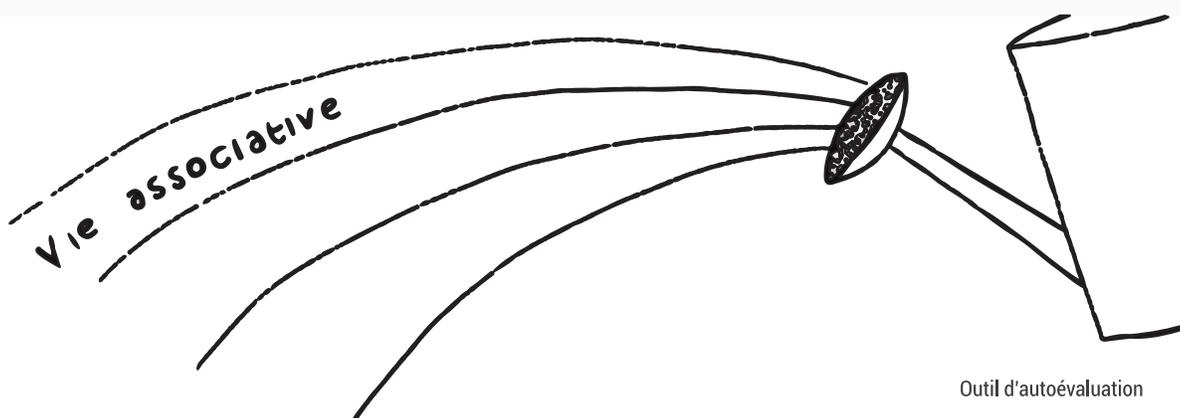
Tout en se montrant respectueux de la liberté des membres de déterminer leur niveau d'engagement, l'organisme favorise leur participation et leur fait connaître ses besoins de soutien par différents outils de communication (bulletin, journal, revue, site Web).

L'organisme met en place des dispositifs de consultation qui permettent à ses membres de faire entendre leurs points de vue sur les activités et services et de s'exprimer sur les orientations de l'instance.

Manifestations de renforcement

L'organisme consulte aussi les personnes qui offrent leurs services bénévolement ou qui s'investissent dans ses activités : participation au CA ou aux instances d'orientation, mise en place de mécanismes particuliers destinés aux bénévoles, etc.

L'organisme mène des actions qui indiquent sa volonté de favoriser des rapports harmonieux entre le CA, les personnes salariées et les personnes engagées dans les activités de l'organisme sur une base bénévole ou militante.



3^e critère - Entretenir une vie associative et démocratique (suite)

Nommez les instances décisionnelles présentes au sein de votre organisme.

Comment les décisions se prennent-elles (processus décisionnel) au sein de ces instances?

Ces processus décisionnels sont-ils ceux inscrits dans vos règlements généraux?

Manifestations fondamentales

vie démocratique

oui Non À travailler

L'organisme tient une assemblée générale annuelle de ses membres. Les administrateurs soumettent aux membres les documents suivants :

- les états financiers;
- tous les autres renseignements relatifs à la situation financière exigés par l'acte constitutif de l'organisme ou par les règlements.

Les membres réunis en assemblée générale annuelle approuvent les états financiers du dernier exercice.

L'organisme agit conformément aux objets de sa charte et est respectueux de ses règlements généraux.

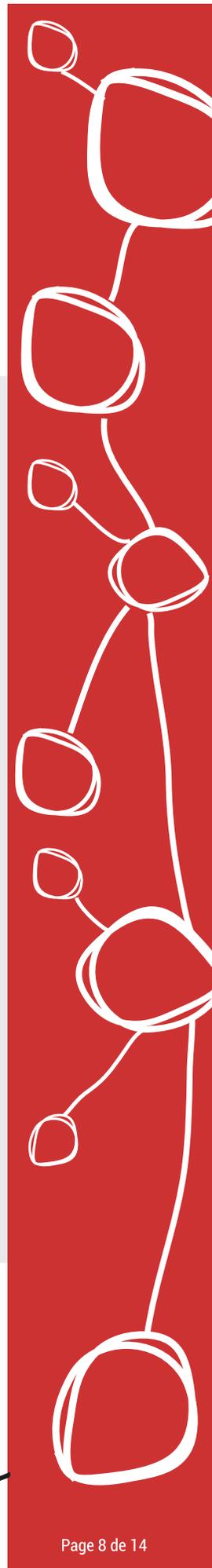
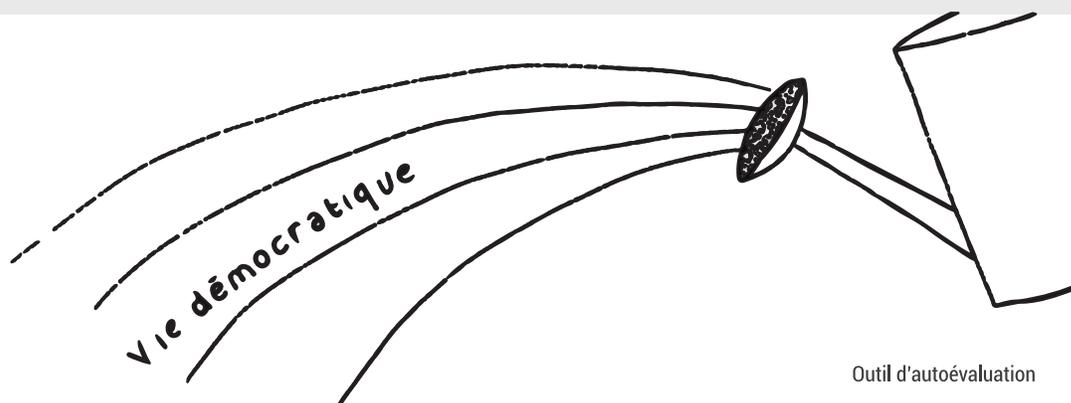
L'organisme est respectueux de ses règlements généraux et les règlements adoptés par le CA sont soumis aux membres qui doivent les ratifier par un vote à la majorité des voix.

L'organisme se montre respectueux des droits fondamentaux et applique les normes minimales du travail.

Le CA est composé en majorité de personnes que la mission de l'organisme concerne ou, lorsque l'organisme évalue que sa mission ou que le contexte d'intervention s'y prête, de personnes représentant les usagers des services de l'organisme.

L'ensemble des membres au CA de l'organisme est élu démocratiquement.

Le CA est actif et se réunit régulièrement entre les assemblées générales.



3^e critère - Entretenir une vie associative et démocratique (suite)

Nommez les instances décisionnelles présentes au sein de votre organisme.

Comment les décisions se prennent-elles (processus décisionnel) au sein de ces instances?

Ces processus décisionnels sont-ils ceux inscrits dans vos règlements généraux?

vie démocratique

oui Non À travailler

Manifestations
fondamentales

L'organisme fait preuve d'une gestion transparente au regard de sa planification annuelle, de l'adoption de ses orientations et de ses choix budgétaires.

Les membres de l'organisme sont en majorité des personnes issues de la communauté rejointe par l'organisme.

L'adhésion est libre et les modalités pour devenir membre sont simples et transparentes.

Les modalités pour devenir membre de l'organisme ou participer à ses activités sont respectueuses de la Charte des droits et libertés de la personne; l'organisme démontre, par ses pratiques, une ouverture à toutes les personnes visées.

Saviez-vous que...

la Loi des compagnies prévoit l'obligation de tenir une liste des membres qui peut être consulté (Loi sur les compagnies, article 223) par les membres et non des bailleurs de fonds ou créanciers?

À cet effet, l'organisation doit faire preuve de prudence et se conformer aux exigences de la Loi sur la protection des renseignements dans le secteur privé, loi qui l'oblige à demander le consentement de la personne avant de divulguer des renseignements personnels.

4^e critère - Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations

Mise en situation : un partenaire vous demande de mettre en place un nouveau programme au sein de votre organisme.

Selon vous, quels sont les enjeux liés à une telle demande?

En vous appuyant sur vos pratiques actuelles d'organisation, comment traitez-vous cette demande?

Manifestations fondamentales

	oui	Non	À travailler
Tous les membres du CA sont membres de l'organisme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La définition de la mission et des orientations de l'organisme résulte de la volonté des membres de l'organisme et des administrateurs qui prennent leurs décisions au sein d'instances démocratiques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les politiques relatives aux approches et aux pratiques de l'organisme sont déterminées par l'organisme lui-même et sont le fruit de son expertise. Il est indépendant des politiques de l'État et des programmes du réseau public.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les quatre prochains critères, ajoutés aux quatre premiers, correspondent à l'action communautaire autonome.



5^e critère - Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté

Comment votre organisme est-il né? Vous pouvez vous référer à l'historique de votre organisme.

Manifestations fondamentales

oui Non À travailler

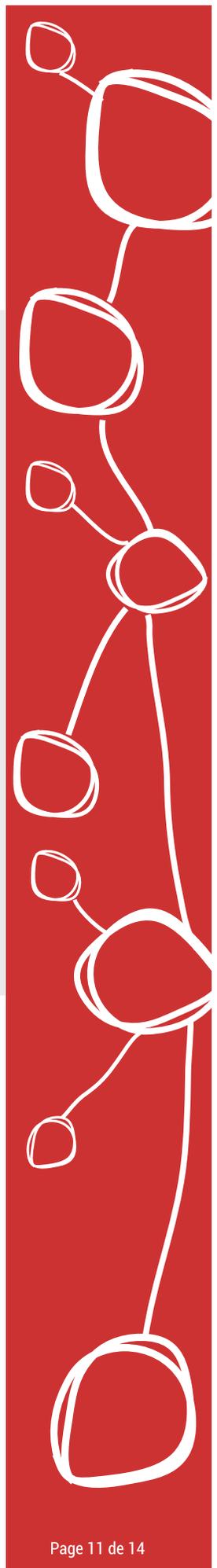
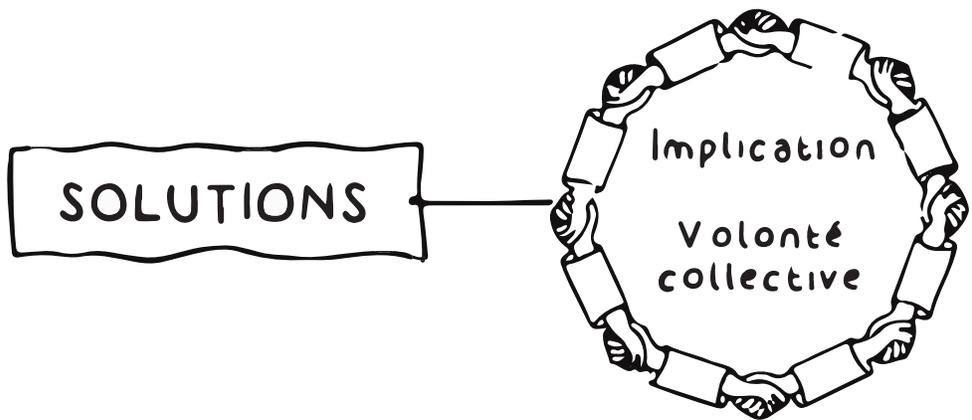
La création de l'organisme résulte de la volonté de citoyens. L'organisme, bien qu'il soit à but non lucratif, n'a pas été créé à l'initiative gouvernementale.

La mission et les orientations de l'organisme ont été déterminées à l'origine par les membres fondateurs. La mission de l'organisme n'a pas été déterminée pour satisfaire spécifiquement à l'application d'une loi ou d'un règlement ou la mission de l'organisme n'a pas été déterminée pour répondre spécifiquement aux objectifs ou aux paramètres d'une mesure, d'une orientation ou d'un programme gouvernemental.

L'organisme démontre qu'il est capable de déterminer de nouveaux besoins ou qu'il répond aux besoins de la communauté visée, entre autres par sa participation à des luttes visant des changements à caractère politique ou conduisant à une plus grande justice sociale et au respect des droits des citoyens.

L'organisme a été créé pour exécuter des mandats définis démocratiquement par ses membres et par la collectivité visée. Les mandats de l'organisme ne lui sont pas dictés ou imposés par une instance gouvernementale.

Si l'organisme a réorienté ou a réévalué sa mission, la réorientation ou l'évaluation reflétait la volonté des membres et des administrateurs de l'organisme.

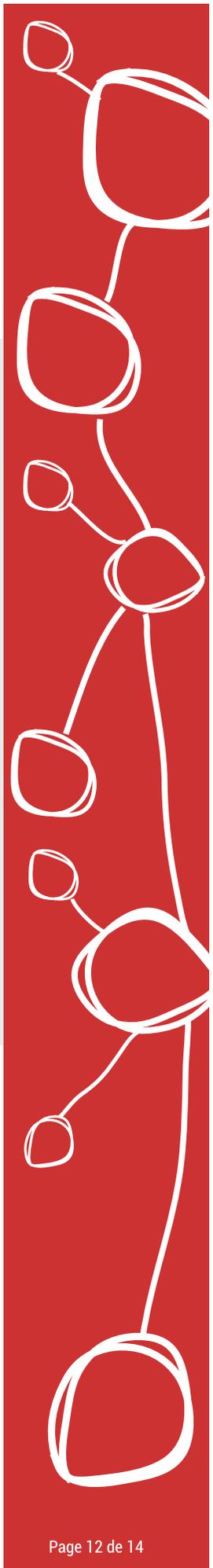


6^e critère - Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale

Dans le cadre de vos activités ou services, comment faites-vous pour outiller les personnes afin qu'elles reprennent du pouvoir sur leur vie?

Manifestations fondamentales

	oui	Non	À travailler
La mission de l'organisme est essentiellement dans le champ de l'action sociale, du développement social et de la transformation sociale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'organisme définit lui-même sa mission et ses orientations et cela se traduit dans l'originalité et la spécificité de son action (approches d'intervention et pratiques).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'organisme vise, tant sur le plan collectif qu'individuel : l'appropriation des situations problématiques; la prise ou la reprise de pouvoir; la prise en charge. Divers moyens adaptés aux besoins de la population et inspirés des pratiques alternatives et des pratiques d'éducation populaire autonome sont mis en oeuvre pour appliquer ces objectifs de transformation sociale : sessions de formation; débats; ateliers; publication de documents.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'organisme démontre qu'il est capable de déterminer de nouveaux besoins ou qu'il répond aux besoins de la communauté visée, entre autres par sa participation à des luttes visant des changements à caractère politique ou conduisant à une plus grande justice sociale et au respect des droits des citoyennes et des citoyens.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



7^e

critère - Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches axées sur la globalité des problématiques abordées

Quels sont les enjeux collectifs (économiques, sociaux, politiques, culturels et environnementaux) autour desquels votre organisme sensibilise et mobilise ses membres et la population?

Est-ce que votre organisme travaille en collaboration et en solidarité avec d'autres partenaires du milieu? Si oui, de quelle manière? Quels avantages collectifs en découlent?

**Manifestation
fondamentale**

oui Non À travailler

L'approche de l'organisme comporte une dimension collective. Entre autres, l'organisme essaie de mobiliser les personnes visées autour d'enjeux collectifs : consultations, assemblées, diffusion de l'information, activités d'éducation populaire autonome, etc.

L'organisme a une structure de travail et des approches qui font appel à l'initiative des personnes qui participent à ses activités; il sollicite ces dernières pour mettre au point de nouvelles approches ou former des comités, des groupes de travail ou autres instances.

Approches larges, axées sur la globalité des situations problématiques abordées

L'organisme met en pratique une approche globale d'intervention :

création de mécanismes ou de structures d'éducation et d'information sur les dossiers traités;

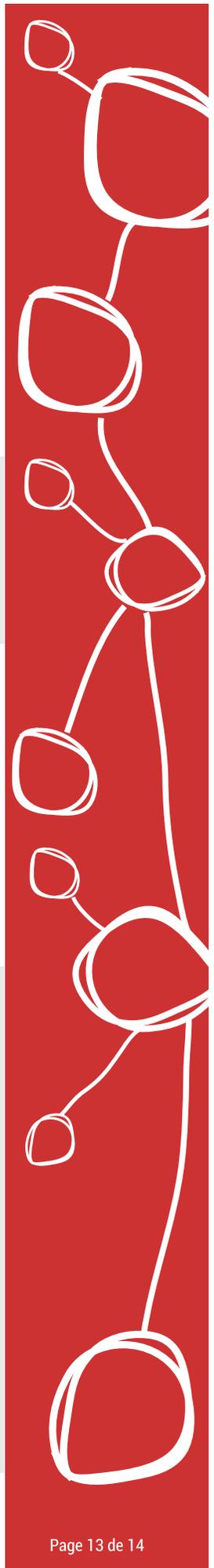
élaboration d'interventions particulières ou de services pour agir plus spécifiquement sur les causes des situations problématiques;

élaboration d'outils d'autoévaluation pour mesurer l'atteinte des résultats qualitatifs visés et améliorer l'action à venir; (lac-à-l'épaule, assemblée, etc.);

l'organisme traite les aspects relatifs à la défense collective des droits;

l'organisme travaille en collaboration avec d'autres ressources du milieu ou oriente vers d'autres ressources qui ne relèvent pas de son champ d'action propre.

**1 des 5 éléments
est fondamental**



8^e critère - Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

Vos règlements généraux prévoient-ils sur votre CA des sièges pour des représentants du réseau public ou autres bailleurs de fonds?

oui Non À travailler

**Manifestations
fondamentales**

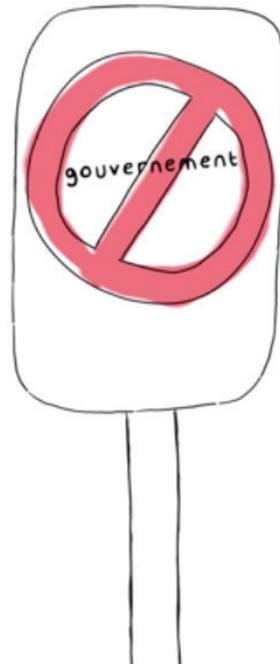
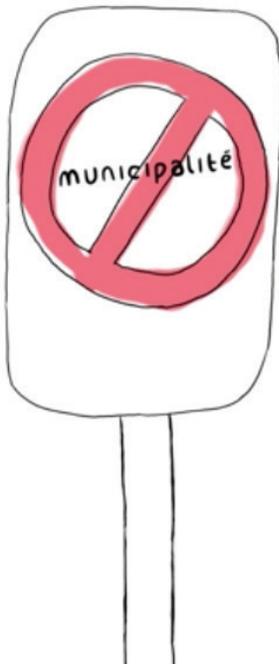
Indépendance du réseau public⁴ :

L'organisme, par sa mission et ses documents constitutifs, est libre de déterminer la composition de son CA.

La composition du CA, comme le prévoient les règlements de l'organisme, est indépendante du réseau public et des autres bailleurs de fonds.

Les personnes élues ou nommées au CA sont indépendantes du réseau public.

Les personnes siégeant au CA ne représentent formellement aucune instance gouvernementale.



⁴ Le réseau public inclut notamment les CSSS, commissions scolaires, CLE, municipalités, CLD, etc.

